

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

\*\*\*\*

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS LOUDUNAIS

\*\*\*\*

Décision n° 3661

Nomenclature n° 1.1

**OBJET : MODIFICATIONS EN COURS D'EXECUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX -  
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ DE LOUDUN — Lot n°1 :  
TERRASSEMENT-VRD - Entreprise : SOCIÉTÉ DES TERRASSEMENTS JUSTEAU -  
AVENANTS n°2 à 6**

## Le Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais :

VU

- l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération N° 2020-4-1 du 15 juillet 2020 portant élection de Monsieur Joël DAZAS en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais ;
- la délibération n° 2020-5-3 du 22 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président ;
- la décision n°3330 du 25 février 2021 portant désignation de l'attributaire et montant du marché.
- la décision n°3441 du 13 janvier 2022 portant modification en cours d'exécution du marché – avenant 1.

CONSIDÉRANT Le marché signé avec la SOCIETE DES TERRASSEMENTS JUSTEAU notifié le 4 mars 2021.

CONSIDÉRANT la nécessité de porter des modifications en cours d'exécution du marché pour la réalisation de travaux complémentaires.

**DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

Une modification en cours d'exécution du marché portant avenants 2 à 6 est signée avec la SOCIETE DES TERRASSEMENTS JUSTEAU domiciliée ZA des Justices à LOURESSE ROCHEMENIER (49700), représentée par M. Jean-Paul JUSTEAU.

### **ARTICLE 2 :**

La présente modification comporte les modifications suivantes :

#### **Avenant 2 – travaux en plus-value : + 1 763,25 € HT**

- Travaux supplémentaires réseau télécom définitif et provisoire ainsi que le réseau d'éclairage complémentaire.

#### **Avenant 3 – travaux en plus-value : + 1 104,48 € HT**

- Travaux supplémentaires pour création d'une tranchée et pose de réseaux électrique et télécom pour mise en attente d'une borne de recharge véhicules électriques.

#### **Avenant 4 – travaux en plus-value : + 446,48 € HT**

- Travaux supplémentaires pour création d'une tranchée et pose de réseaux d'eau pour l'alimentation d'un point d'eau extérieur au niveau du local poubelles.

#### **Avenant 5 – travaux en plus-value : + 902,90 € HT**

- Travaux supplémentaires pour mise en place de supports à vélos.

#### **Avenant 6 – travaux en plus-value : + 615,09 € HT**

- Travaux supplémentaires pour remplacement clôture métallique par clôture bois.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture

le 5 mai 2023

et publication le 5 mai 2023

Notifié le .....

à .....

Accusé de réception en préfecture  
086-248600447-20230505-3661-AU  
Date de télétransmission : 05/05/2023  
Date de réception préfecture : 05/05/2023

**ARTICLE 3 :**

La somme des modifications apportées par les avenants 2 à 6 s'élève à + 4 832,20 € HT soit + 5 798,64 € TTC ;

Le montant initial du marché s'élevait à 88 000,00€ HT ;

L'avenant n°1 s'élevait à + 1 687,18 € HT ;

L'avenant n°2 s'élève à + 1 763,25 € HT ;

L'avenant n°3 s'élève à + 1 104,48 € HT ;

L'avenant n°4 s'élève à + 446,48 € HT ;

L'avenant n°5 s'élève à + 902,90 € HT ;

L'avenant n°6 s'élève à + 615,09 € HT ;

Ce qui porte le marché à la somme de 94 519,38 € HT soit 113 423,27 € TTC (cent treize mille quatre cent vingt-trois euros et vingt-sept centimes).

**ARTICLE 4 :**

La dépense sera imputée en section d'investissement du budget principal de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

**ARTICLE 5 :**

Les services de la Communauté de communes du Pays Loudunais sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

**ARTICLE 6 :**

Conformément aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou sa publication.

FAIT A LOUDUN, le 5 mai 2023

Le Président,

Joël DAZAS

**SIGNÉ**

---

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture

le 5 mai 2023

et publication le 5 mai 2023

Notifié le .....

à .....

Accusé de réception en préfecture  
086-248600447-20230505-3661-AU  
Date de télétransmission : 05/05/2023  
Date de réception préfecture : 05/05/2023